

Madame, Monsieur, Chers parents,

Je vous envoie ce mail pour vous rappeler que la rentrée s'effectue sous "code rouge" au moins jusqu'au 15 janvier. Cela signifie une poursuite de l'organisation mise en place durant les mois de novembre et décembre (repas en classe, limitation de la fusion des classes, suppression des cours de sport, ACE du mercredi avec sa classe, ...). **Les parents qui ont rendu un talon autorisant leur enfant à arriver plus tard ou à retourner plus tôt suite à la suppression des cours de sport voient "leur permission" se prolonger de 15 jours.**

Je vous rappelle également que **ce vendredi 8 janvier, les cours seront suspendus** (conseils de classe).

De plus, je vous informe qu'en cette fin de semaine, j'ai reçu une nouvelle circulaire relative à **"l'importance du respect des règles en matière de retour de séjours à l'étranger ».**

Pour rappel :

" Toutes les personnes voyageant plus de 48 heures dans une zone rouge sont considérées comme contacts à haut risque. Elles doivent respecter une quarantaine obligatoire de minimum 7 jours, dont elles pourront sortir en cas de résultats de tests négatifs".

Via ce mail, et conformément aux circulaires précédentes, je tiens à insister sur le fait que ces mesures s'appliquent pleinement aux élèves de tous les niveaux d'enseignement.

Grâce aux efforts déployés depuis plusieurs semaines, les chiffres de l'épidémie connaissent une évolution favorable qui permet d'envisager cette rentrée avec davantage d'optimisme et d'espérer un assouplissement progressif des règles sanitaires dans les prochaines semaines et mois. Tout doit être mis en œuvre pour éviter de compromettre ces efforts, en tenant compte du risque que représente le moment des retours de vacances, particulièrement dans le contexte de l'apparition d'une nouvelle variante du virus.

J'en appelle donc à votre responsabilité, comme demandé avec insistance par Caroline Désir, ministre de l'Enseignement obligatoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Chacun doit se conformer strictement aux consignes de mise en quarantaine et de test à la suite d'un séjour à l'étranger.

Les règles spécifiques applicables aux absences des élèves pour cause de quarantaine COVID restent inchangées.

Je vous remercie pour votre compréhension et votre collaboration. Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Caroline Close

Directrice du 1^{er} degré, ff